



NOTE D'INFORMATION¹
Bruxelles, le 17 avril 2015
SN 2625/15
(OR. en)

Conseil "AFFAIRES GÉNÉRALES" Le 21 avril 2015 à Luxembourg

Le Conseil débutera ses travaux à 10h30 par un échange de vues sur ses priorités dans le cadre du futur **accord interinstitutionnel "Mieux légiférer"**.

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur l'ancienne République yougoslave de Macédoine.

Dans le cadre de l'examen des points "Divers", les ministres commémoreront le **10**^e anniversaire de la signature du **traité d'adhésion avec la Bulgarie et la Roumanie**.

Au cours du déjeuner, les ministres s'entretiendront avec le premier vice-président de la Commission, M. Timmermans, de la mise en œuvre de la déclaration sur la **lutte contre le terrorisme** que les chefs d'État ou de gouvernement ont faite en février 2015.

Sans débat, le Conseil devrait notamment:

- approuver l'augmentation du montant du préfinancement pour l'initiative pour l'emploi des jeunes;
- adopter la révision du cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020;
- conclure un accord de stabilisation et d'association avec la Bosnie-Herzégovine;
- nommer un nouveau secrétaire général du Conseil.

Conférence de presse: à l'issue de la session (vers 14 heures).

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: http://video.consilium.europa.eu.

La transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" (MPEG 4), et la galerie de photos seront accessibles à l'adresse suivante: www.eucouncil.tv.

* * *

La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Mieux légiférer

Les ministres procéderont à un échange de vues sur les priorités du Conseil dans le cadre du futur accord interinstitutionnel "Mieux légiférer". À l'issue de cet échange de vues, la présidence compte exposer les priorités du Conseil dans une lettre destinée au premier vice-président de la Commission, M. Timmermans. La proposition de la Commission relative à un nouvel accord interinstitutionnel est attendue pour le 19 mai.

L'accord interinstitutionnel "Mieux légiférer" en vigueur date de décembre 2003. Il établit les principes généraux applicables à la coopération entre le Conseil, le Parlement européen et la Commission, en particulier durant le processus législatif. Il a pour but d'améliorer l'élaboration et la mise en œuvre du droit de l'UE.

Ancienne République yougoslave de Macédoine

Réaffirmant le maintien de l'engagement de l'UE, le Conseil adoptera des conclusions sur l'ancienne République yougoslave de Macédoine en réponse à la crise politique actuelle. Il demandera instamment aux responsables politiques de s'attaquer rapidement aux problèmes et reviendra sur la question dans les prochains mois.

Divers

Adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'UE

Le Conseil commémorera le 10^e anniversaire de la signature du traité d'adhésion avec la Bulgarie et la Roumanie.

Lutte contre le terrorisme

Au cours du déjeuner, les ministres feront le point de la situation en ce qui concerne la mise en œuvre de la déclaration sur la lutte contre le terrorisme que les chefs d'État ou de gouvernement ont faite en février 2015. Le débat devrait porter avant tout sur la radicalisation et la sauvegarde des valeurs fondamentales. L'objectif est de dresser un bilan des progrès réalisés et de procéder à un échange de bonnes pratiques et d'informations sur les initiatives.